



# PROTCOLE SANITAIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DE COMPÉTITION F.S.G.T

## COMPÉTITIONS DE VOLLEY-BALL

**Saison 2021 - 2022**

Ce protocole a été élaboré afin d'accompagner au mieux les activités sportives de compétition, en appui sur les outils et directives publiées par le gouvernement et le Ministère des sports.

En fonction de l'évolution de la crise, du cadre législatif et des recommandations, le présent document pourra faire l'objet de modifications en cours de saison.

Ce document rappelle les grands principes et mesures à mettre en place pour se protéger et limiter la propagation du virus, il ne saurait se substituer aux dispositions particulières prises localement.

Pour en savoir plus : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/>

### **Mesures générales**

#### **L'Assurance Maladie (à contacter pour toute demande concernant la covid-19)**

<https://www.ameli.fr/paris/assure/covid-19/assurance-maladie-contact-et-demarches-pendant-la-crise-sanitaire/contacter-assurance-maladie-pendant-confinement>

#### **Référent COVID Volley-ball FSGT Paris (à contacter pour toute demande concernant les mesures sanitaires et la pratique du volley-ball FSGT)**

Pablo TRUPTIN  
06 62 38 35 60  
volley@fsgt75.org

#### **Désignation d'un référent COVID au sein des clubs et équipes**

Au sein de chaque club, une personne référente sanitaire (ou un groupe de personnes) est chargée du suivi du protocole sanitaire.

Au sein de chaque équipe, il est nommé un référent COVID, qui sera garant du protocole sanitaire lors des rencontres. Par défaut et sans autre information écrite de la part du référent sanitaire du club, le référent COVID sera le correspondant principal (responsable n°1) de l'équipe auprès de la FSGT.

Le référent COVID aura notamment pour mission de :

- Contribuer au suivi sanitaire de l'équipe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son équipe ou lorsque son équipe est chargée de l'arbitrage (cas d'un match sur terrain FSGT).
- Assurer la communication des différentes consignes et mesures d'hygiène auprès de l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs et encadrement de son équipe, joueurs et encadrement de l'équipe visiteuse, arbitres).
- Vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la rencontre et intervenir en cas de manquements constatés aux règles sanitaires.
- Fournir la liste des personnes présentes dans son équipe pour une rencontre à chaque fois que cette demande lui sera faite.

### **Accès aux infrastructures sportives**

Les mineurs de 12 ans et plus ainsi que les adultes, devront obligatoirement présenter un pass sanitaire

pour accéder aux infrastructures sportives (ERP de type X ou PA).

Il faudra présenter :

- Un schéma vaccinal complet ;
- ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ;
- ou un certificat de rétablissement de la Covid-19.

A partir du 15 janvier 2022, pour toutes les personnes de 18 ans et plus, il faudra présenter un pass vaccinal (uniquement schéma vaccinal complet) pour accéder aux infrastructures sportives.

Les contrôles des pass doivent être assurés par les personnes qui contrôlent habituellement l'accès aux infrastructures (gardiens) ou à défaut celles qui organisent l'activité (l'équipe recevante ou chargée de l'arbitrage). Le contrôle des pass peut être assuré au moyen de l'application Tous Anti Covid Verifi (TAC Verif).

### **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 6 ans et plus à l'intérieur de l'enceinte sportive. Cette obligation est valable dans la totalité des espaces du centre sportif, intérieur comme extérieur.

Pendant le temps de pratique sportive (échauffement et temps de jeu), le masque peut être retiré pour les acteurs de la rencontre (joueurs de chaque équipe, arbitres, coach principal de l'équipe). Pour toutes les autres personnes présentes sur le banc de touche, y compris les remplaçants et le libero quand il ne joue pas, le port du masque est obligatoire.

### **Distanciation physique et gestes barrières**

La distanciation physique et les gestes barrières s'appliquent à tous. Ils doivent être rappelés à tous les acteurs de la rencontre :

- Se laver fréquemment les mains. Utiliser du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Utiliser des méthodes de salutation sans contact.
- Respecter une distance physique d'au moins un mètre avec les autres personnes.
- Désinfecter régulièrement et "individualiser" au maximum le matériel.
- Boire uniquement dans sa gourde ou sa bouteille.
- Se tenir à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.

- En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

## **Mesures médicales**

### **Cas de covid-19 confirmé au sein de l'équipe**

Dans le cas où une personne de l'équipe présente des symptômes du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires), elle doit être isolée du groupe et elle devra réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR ou antigénique TAG.

Dans le cas d'une personne testée positive (asymptomatique ou non) et ayant un schéma vaccinal complet, la personne est isolée pendant 7 jours. Cette personne ne pourra plus figurer sur une feuille de match durant ce délai. Le référent COVID du club et de l'équipe doivent être immédiatement prévenus.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement, reprendre la compétition et réapparaître sur une feuille de match, à deux conditions :

- elle effectue un test antigénique ou RT PCR et celui-ci est négatif ;
- et elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Si le test réalisé est positif, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

Le référent COVID de l'équipe doit informer immédiatement le comité départemental par mail à [volley@fsgt75.org](mailto:volley@fsgt75.org).

La commission volley-ball pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe durant la période d'isolement des personnes concernées.

### **Cas contact au sein de l'équipe**

L'ensemble des personnes appartenant à l'équipe ayant été en contact dans les dernières 48h avec une personne testée positive sont mises à l'isolement et doivent passer immédiatement un test RT-PCR ou antigénique TAG. Ces personnes, ayant un schéma vaccinal complet, ne pourront plus figurer sur une feuille de match tant que le test n'est pas réalisé.

Les personnes testées positives sont isolées du reste de l'équipe (voir *Cas de covid-19 confirmé au sein de l'équipe* ci-dessus). Les personnes testées négatives peuvent reprendre la compétition.

Le référent COVID de l'équipe doit informer immédiatement le comité départemental par mail à [volley@fsgt75.org](mailto:volley@fsgt75.org).

La commission volley-ball pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe durant la période d'isolement des personnes concernées.

### **Arbitres et coaches**

Comme pour les membres des équipes, les arbitres et coaches doivent contacter leur médecin en cas de symptômes du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires). Le protocole est le même que pour un joueur ou joueuse.

Le référent COVID du club, et de l'équipe doivent être prévenus, afin qu'ils puissent être remplacés sur la/les rencontres où ils devaient officier.

## **Organisation des rencontres**

### **Accompagnateurs et public**

Il est fortement conseillé de limiter les déplacements et l'accueil des accompagnateurs et du public.

Dans tous les cas, les personnes non inscrites sur la feuille de match devront se tenir dans les tribunes ou en dehors de l'aire de jeu. Elles devront porter un masque dès leur entrée dans l'enceinte sportive.

Chaque équipe est responsable des accompagnateurs et public qui l'accompagnent, à ce titre, le référent COVID de l'équipe sera dans l'obligation de tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes (accompagnateurs et public) à chaque rencontre de l'équipe pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres (ce registre doit être détruit 3 semaines après chaque rencontre conformément à la législation en vigueur).

### **Vestiaires des équipes**

Les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels (seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone).
- Limiter le temps de présence dans les vestiaires.
- Aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement.
- Conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique, il est recommandé de privilégier, dans tous les cas où cela est possible, le changement de vêtements et la prise des douches à domicile.
- Chaque équipe doit collecter tout déchet de ses joueurs (les masques en particulier) afin de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Des agents nettoyeurs permettant l'hygiène des mains (savon et/ou gel hydroalcoolique) doivent être mis à disposition par l'équipe à domicile.
- La désinfection des mains doit être effectuée avant et après chaque utilisation d'un équipement partagé.

Attention, dans certaines installations où l'organisation et les locaux ne permettent pas le nettoyage régulier, les vestiaires et douches ne pourront pas être accessibles. Seuls les sanitaires seront disponibles.

### **Feuille de match et appel des joueurs**

#### **Match avec arbitre**

Avant la rencontre et afin de limiter les interactions et les manipulations, seul l'arbitre pourra inscrire les informations sur la feuille de match jusqu'à l'apposition des signatures en fin de rencontre. En collaboration directe avec le dirigeant, ce dernier présente la licence, et la pièce d'identité le cas échéant, du joueur à l'arbitre qui assure le contrôle visuel et qui inscrit les informations sur la feuille de match. Les réclamations d'avant match seront transcrites, sous la dictée du dirigeant, par l'arbitre de la rencontre. L'appel des joueurs devra se faire uniquement sur le terrain. Le capitaine adverse se verra proposer la licence du joueur sans la toucher pour un contrôle visuel. L'arbitre notera alors le numéro du joueur sur la feuille de match. A la fin de la rencontre, l'arbitre indiquera le score final, les éventuelles réclamations et les sanctions. Une fois entièrement complétée, la feuille de match sera

signée par les capitaines et arbitres. Chaque intervenant devra disposer de son propre stylo. Dans le cas contraire, celui-ci devra être désinfecté entre chaque utilisateur.

Le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs jusqu'au début de la rencontre.

#### Match en auto-arbitrage (en 4x4 seulement quand l'arbitrage par une personne de l'équipe n'est pas possible)

Avant la rencontre et afin de limiter les interactions et les manipulations, seul le responsable de l'équipe à domicile pourra inscrire les informations sur la feuille de match jusqu'à l'imposition des signatures en fin de rencontre. Le dirigeant de l'équipe visiteuse transmet par e-mail la liste de ses joueurs au responsable de l'équipe qui le reçoit. Dans le cas contraire, il présente la licence, et la pièce d'identité le cas échéant, du joueur afin de transcrire les informations sur la feuille de match. Les réclamations d'avant match seront transcrites, sous la dictée du dirigeant. L'appel des joueurs devra se faire uniquement sur le terrain. Le capitaine adverse se verra proposer la licence du joueur sans la toucher pour un contrôle visuel. Le dirigeant de l'équipe à domicile annotera alors le numéro du joueur sur la feuille de match. A la fin de la rencontre, le dirigeant de l'équipe à domicile indiquera le score final, les éventuelles réclamations et les sanctions. Une fois entièrement complétée, la feuille de match sera signée par le représentant de l'autre équipe. Chaque intervenant devra disposer de son propre stylo. Dans le cas contraire, celui-ci devra être désinfecté entre chaque utilisateur.

Le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs jusqu'au début de la rencontre.

#### **Aire de jeu**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente aux abords de l'aire de jeu, y compris sur les bancs de touche, à l'exception :

- Des arbitres et joueurs figurant sur la feuille de match lors de l'échauffement sur l'aire de jeu.
- Des arbitres, des joueurs de chaque équipe et de leur entraîneur principal sur l'aire de jeu pendant la durée du match.

Dès la fin de chaque période de la rencontre, l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs, entraîneurs, arbitres) devront obligatoirement porter un masque.

L'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs, entraîneurs, arbitres) devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique avant l'entrée sur le terrain.

Les ballons de match et d'échauffement seront régulièrement désinfectés avant le début de chaque période et à chaque demande de l'arbitre de la rencontre.

Consignes relatives aux équipements individuels :

- gourde remplie à usage individuel;
- tout équipement vestimentaire est individuel.

#### **Soins et interventions sur l'aire de jeu**

Les personnes chargées d'intervenir pour apporter des soins à un joueur pendant une rencontre doivent obligatoirement travailler en étant équipées de masque et de gants, et se laver au gel hydroalcoolique les mains gantées après chaque personne traitée.

Le matériel de soins qui n'est pas à usage unique doit faire l'objet d'une désinfection après chaque utilisation.